

7. Les lieux d'exercice

A. Les lieux d'exercice des enseignants	127
B. Les lieux d'exercice des autres personnels	135
Annexe	138

CHIFFRES-CLÉS 2014-2015

Lieux d'exercice des enseignants dans le secteur public d'enseignement

Dans le premier degré

- ▶ **86,4 %** en école
- ▶ **7,3 %** en zone de remplacement
- ▶ **4,8 %** dans une circonscription d'IEN

- ▶ **12,2 %** des enseignants titulaires sont remplaçants (affectés ou disponibles)
- ▶ **20,0 %** des enseignants exercent en éducation prioritaire

Dans le second degré

- ▶ **48,7 %** en collège ou Segpa
- ▶ **32,2 %** en lycée d'enseignement général et technologique
- ▶ **15,3 %** en lycée professionnel

- ▶ **8,3 %** des enseignants titulaires sont remplaçants (affectés ou disponibles)
- ▶ **12,3 %** des enseignants exercent en éducation prioritaire

Les lieux d'exercice des autres personnels

- ▶ 2/3 des personnels de direction des EPLE (établissements publics locaux d'enseignement) exercent en collège
- ▶ 3 assistants d'éducation sur 10 sont en accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) ; 60 % d'entre eux sont dans le 1^{er} degré

Les personnels administratifs

- ▶ **60,5 %** en EPLE
 - ▶ **29,3 %** en rectorat ou service départemental
 - ▶ **3,7 %** dans l'administration centrale

 - ▶ **55,3 %** des personnels de l'administration centrale sont de catégorie A
-

SOURCES

Les statistiques sont issues de l'exploitation des « annuaires » (fichiers de données individuelles des agents du MENESR) décrivant leur situation administrative en milieu d'année scolaire :

- l'annuaire Agape (aide à la gestion automatisée des professeurs des écoles) pour les enseignants du premier degré public d'enseignement ;
- l'annuaire EPP (emplois poste personnels) pour

les personnels du second degré public d'enseignement (enseignants, personnels de direction, d'éducation, d'orientation et de surveillance) ;

- l'annuaire Agora (aide à la gestion optimisée des ressources Atoss) pour les personnels administratifs, sociaux et de santé ;
- l'annuaire Poppée ITRF pour les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation.

DÉFINITIONS

Les personnels sont classés en fonction du programme budgétaire dont ils dépendent dans le cadre de la mission « enseignement scolaire ».

Les remplaçants

- dans l'annuaire Agape, les remplaçants (titulaires) sont identifiés par leur fonction « remplacement » et leur nature de support « titulaire remplaçant ». Dans ce chapitre, l'ensemble du vivier de remplaçants, affectés ou non à la date d'observation (1^{er} mars), est identifié ;

- dans l'annuaire EPP, l'identification des remplaçants (titulaires) repose sur la combinaison de la modalité d'affectation (titulaire d'un poste définitif) et du type d'établissement d'affectation (zone de remplacement). L'ensemble du vivier de remplaçants, affectés ou non à la date d'observation (1^{er} février), est identifié ici et ils sont appelés titulaires sur zone de remplacement (TZR).

Les remplaçants qui ne sont pas affectés dans un établissement à la date d'observation sont considérés comme disponibles soit sur l'ensemble du département pour le premier degré, soit sur toute la zone de remplacement pour le second degré.

Les enseignants multi-affectés

Certains enseignants titulaires, sans être des remplaçants, peuvent ne pas se voir confier la totalité de leur service dans l'établissement où ils sont affectés. Ils peuvent ainsi être multi-affectés, c'est-à-dire effectuer un complément de service dans un ou plusieurs autres établissements. Il s'agit d'affectations dont le type d'occupation est secondaire (et non principal).

L'éducation prioritaire

L'éducation prioritaire repose principalement sur deux dispositifs :

- les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) ;
- les réseaux de réussite scolaire (RRS).

Ces écoles et collèges sont le plus souvent implantés dans des quartiers urbains défavorisés, mais certaines zones rurales en relèvent également. Les Éclair, comme les RRS, constituent des réseaux réunissant écoles et collèges et parfois lycées.

A. Les lieux d'exercice des enseignants

1. Affectation par type d'établissement

Près de neuf enseignants du premier degré public sur dix exercent en école maternelle (21,8 %) ou élémentaire (64,6 %) (**Tableau 7.1**). Les autres enseignants sont remplaçants (7,3 %) ou affectés sur une circonscription d'inspection de l'Éducation nationale (IEN) (4,8 %) : enseignants de Rased (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), conseillers pédagogiques.

Parmi l'ensemble des personnels enseignants du second degré public, un sur deux est affecté en collège ou en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), près d'un sur trois en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et un sur sept en lycée professionnel ou en section d'enseignement professionnel en LEGT (SEP) (**Tableau 7.2**).

Tableau 7.1 - Enseignants du premier degré public par type d'établissement (en %)

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Établissements spécialisés ¹	Zone de remplacement	Circonscription IEN ²	Autres ³	Total
Instituteurs	26,4	56,9	0,4	8,9	3,3	4,1	100,0
Professeurs des écoles	2,0	1,4	0,9	2,0	1,1	9,1	1,6
Non-titulaires	21,8	64,8	0,8	7,2	4,8	0,7	100,0
	98,0	98,5	99,1	97,8	98,8	85,9	98,3
	9,7	46,2	0,5	10,3	0,8	32,4	100,0
	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	5,0	0,1
Total	21,8	64,6	0,8	7,3	4,8	0,7	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► 1. IME (Instituts médico-éducatifs), hôpitaux, etc.

► 2. Les enseignants affectés sur une circonscription d'IEN sont principalement les enseignants spécialisés (maitre G, maitre E, psychologue) exerçant en Rased, ainsi que des conseillers pédagogiques.

► 3. Les enseignants des autres établissements sont essentiellement répartis dans les SDEN (services départementaux de l'Éducation nationale).

► Lecture : 64,6 % des enseignants du premier degré exercent en école élémentaire, type d'établissement dans lequel 98,5 % des enseignants sont professeurs des écoles.

► Source : MENESR-DEPP, annuaire Agape mars 2015.

Tableau 7.2 - Enseignants du second degré public par type d'établissement (en %)

	Collèges et Segpa	Lycées d'ens. général et techno.	Lycées professionnels et SEP	EREA ¹	Zone de remplacement	Autres ²	Total
Professeurs de chaire supérieure		99,3			0,6	0,0	100,0
		1,6			0,2	0,0	0,5
Professeurs agrégés	20,0	77,0	0,7	0,0	1,7	0,6	100,0
	4,8	28,0	0,5	0,8	11,8	5,1	11,7
Professeurs certifiés et PEPS	63,4	32,1	2,0	0,1	1,7	0,7	100,0
	79,4	60,7	8,0	10,5	60,5	31,7	61,0
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	4,8	7,9	81,9	1,6	2,4	1,4	100,0
	1,4	3,6	78,1	30,0	20,6	15,3	14,6
Professeurs d'enseignement général de collège (PEGC)	95,5	0,4	0,1	0,1	2,5	1,3	100,0
	1,0	0,0	0,0	0,1	0,8	0,5	0,5
Adjoints et chargés d'enseignement	61,3	21,4	12,3	0,3	3,4	1,4	100,0
	0,4	0,2	0,3	0,1	0,7	0,4	0,4
Maîtres auxiliaires	56,8	19,7	19,1	1,6	0,8	2,0	100,0
	0,5	0,3	0,5	0,8	0,2	0,6	0,4
Contractuels	45,7	22,0	22,9	1,2	1,0	7,1	100,0
	7,6	5,6	12,2	12,9	4,7	42,6	8,1
Enseignants du 1 ^{er} degré	82,9	0,5	1,7	12,6	0,4	1,9	100,0
	4,7	0,0	0,3	44,7	0,6	3,8	2,8
Total	48,7	32,2	15,3	0,8	1,7	1,4	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► 1. EREA : établissement régional d'enseignement adapté.

► 2. Les enseignants des autres établissements sont essentiellement répartis dans les rectorats, les SAIO (service académique d'information et orientation), le Cned (centre national d'enseignement à distance) et les Greta (groupement d'établissements pour la formation continue des adultes).

► Lecture : 48,7 % des enseignants exercent en collège et en Segpa, type d'établissement dans lequel 79,4 % des enseignants sont des professeurs certifiés ou des professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

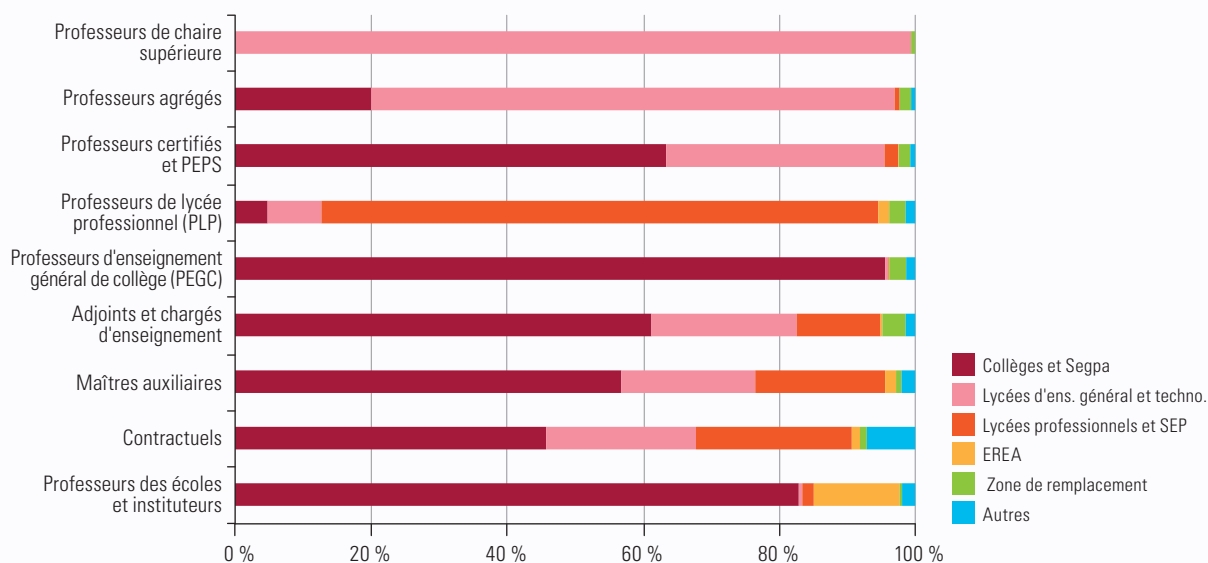
► Source : MENESR-DEPP, annuaire EPP février 2015.

En collège et Segpa, 79,4 % des enseignants sont des professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) ; en lycée professionnel, 78,1 % sont des professeurs de lycée professionnel (PLP) (**Tableau 7.2**). En LEGT, les équipes enseignantes comptent 28 % d'agrégés et 60,7 % de professeurs certifiés et de PEPS. Les enseignants non titulaires (contractuels et maîtres auxiliaires) sont différemment représentés : 5,9 % des enseignants en LEGT, 8,1 % en collège et 12,7 % en lycée professionnel. Leur part est plus faible qu'en 2013-2014, année caractérisée par un

recrutement ponctuel d'admissibles contractuels à la session exceptionnelle des concours de l'enseignement 2014. On retrouve ici des ordres de grandeur proches de l'année 2012-2013.

Des dominantes apparaissent selon les corps (**Figure 7.1**) : les professeurs de chaire supérieure et les professeurs agrégés exercent principalement en LEGT (respectivement 99,3 % et 77 %) et les PLP en lycée professionnel ou en SEP (81,9 %). Les professeurs certifiés et PEPS se partagent entre collège (63,4 %) et LEGT (32,1 %).

Figure 7.1 - Enseignants du second degré public selon le corps et le type d'établissement



► Lecture : 63,4 % des professeurs certifiés ou des professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) exercent en collège et Segpa.

► Source : MENESR-DEPP, annuaire EPP février 2015.

2. Les enseignants titulaires remplaçants

39 800 enseignants titulaires du premier degré public sont remplaçants au 1^{er} mars 2015, qu'ils soient disponibles (60 %) ou affectés (40 %). Ils représentent 12,2 % des enseignants titulaires du premier degré public (**Tableau 7.3**). Cette part passe à 27,8 % parmi les enseignants de moins de trente ans.

Dans le second degré, 25 600 enseignants sont titulaires sur une zone de remplacement (TZR), qu'ils soient affectés en établissement ou non, chargés d'assurer des remplacements d'une durée supérieure à deux semaines (cf. « Pour en savoir plus »). Ils représentent 7,3 % des enseignants titulaires des corps du second degré, 21 %

chez les moins de trente ans. Globalement, les professeurs certifiés et PEPS représentent les trois quarts des remplaçants.

Ainsi, les enseignants titulaires remplaçants, affectés ou non, sont en moyenne plus jeunes que les autres enseignants titulaires, de cinq ans et demi dans le premier degré et de six ans dans le second degré (**Figure 7.2**). Les professeurs de lycée professionnel remplaçants présentent le plus faible écart avec leurs collègues titulaires en EPLE ; ils ont en moyenne 43,6 ans, soit deux ans et demi de moins.

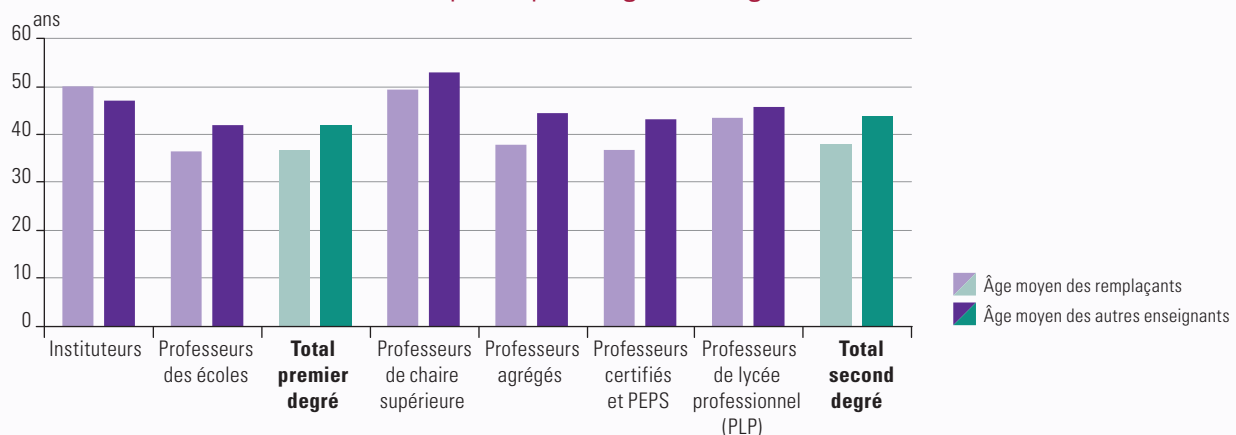
Tableau 7.3 - Enseignants titulaires remplaçants dans le premier et le second degré public (affectés ou disponibles)

	Enseignants remplaçants		Enseignants remplaçants de moins de 30 ans	
	Effectifs	Part parmi les enseignants titulaires (%)	Effectifs	Part parmi les enseignants titulaires (%)
Instituteurs	556	10,4	2	1,4
Professeurs des écoles	39 280	12,2	9 922	27,9
Total premier degré	39 836	12,2	9 924	27,8
Professeurs de chaire supérieure	14	0,7		
Professeurs agrégés	2 644	5,7	620	18,6
Professeurs certifiés et PEPS	19 199	8,0	5 669	22,0
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	3 569	6,2	264	12,3
Professeurs d'enseignement général de collège (PEGC)	76	3,6		
Adjoints et chargés d'enseignement	72	5,1		
Total second degré	25 574	7,3	6 553	21,0

► Lecture : 8,0 % des professeurs certifiés sont remplaçants, 22,0 % chez les moins de 30 ans.

► Source : MENESR-DEPP, annuaires Agape mars 2015, EPP février 2015.

Figure 7.2 - Âge moyen des enseignants titulaires et des titulaires remplaçants, par corps et degré d'enseignement



► Lecture : les professeurs certifiés et PEPS ont en moyenne 37 ans s'ils sont remplaçants (affectés ou disponibles) et 43,3 ans s'ils sont titulaires en établissement.

► Source : MENESR-DEPP, annuaires Agape mars 2015, EPP février 2015.

3. Les enseignants titulaires multi-affectés

Les enseignants titulaires multi-affectés représentent 10 400 personnes dans le premier degré et 28 200 dans le second degré, soit respectivement 3,6 % et 8,7 % de la population enseignante titulaire dans le public (**Tableau 7.4**). Leur part est de 12,9 % chez les enseignants de moins de 30 ans. Dans le second degré, les professeurs certifiés et PEPS sont les plus fréquemment multi-affectés (10,1 %). Quasiment tous les ensei-

gnants titulaires du secteur public multi-affectés n'ont pas plus de deux affectations durant l'année 2014-2015, à l'exception des professeurs des écoles (**Figure 7.3**). 24,2 % d'entre eux sont affectés dans trois écoles différentes et 21,4 % dans quatre, voire plus (respectivement 26,4 % et 28,8 % pour les moins de 30 ans). Les multi-affectations comblent les décharges des directeurs d'école et les temps partiels.

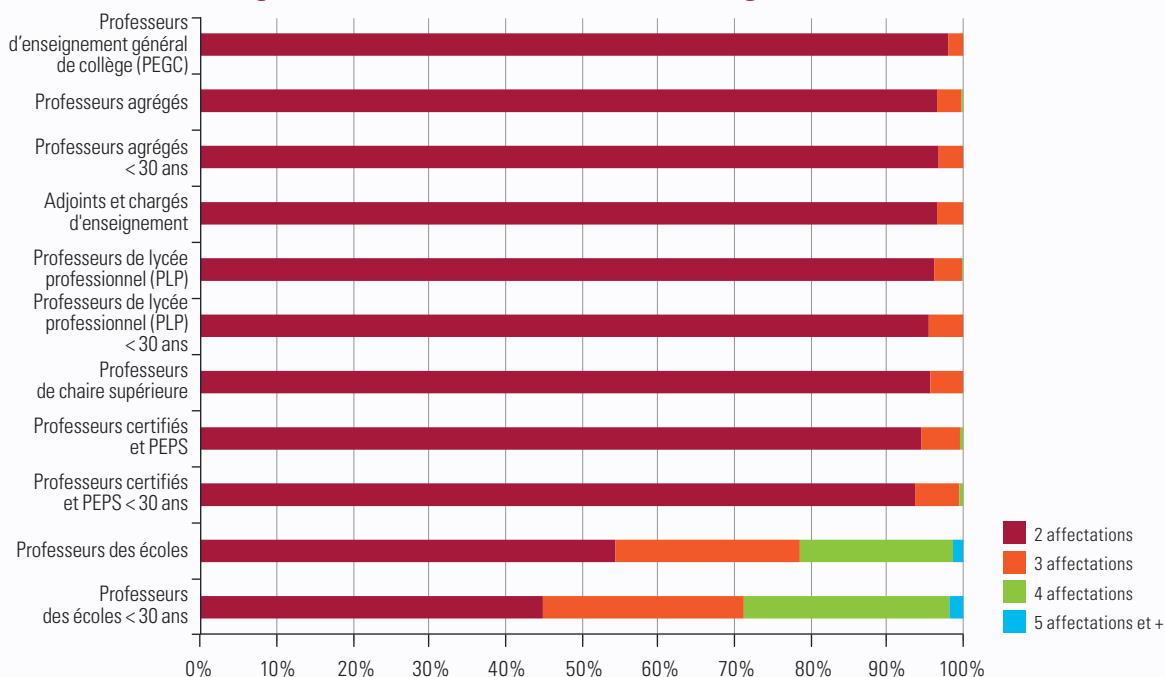
Tableau 7.4 - Enseignants titulaires multi-affectés dans les premier et second degrés publics (hors TZR)

	Enseignants multi-affectés		Enseignants multi-affectés de moins de 30 ans	
	Effectifs	Part sur tous les enseignants titulaires (%)	Effectifs	Part sur tous les enseignants titulaires (%)
Instituteurs	59	1,2	1	0,7
Professeurs des écoles	10 353	3,7	3 324	13,0
Total premier degré	10 412	3,6	3 325	12,9
Professeurs de chaire supérieure	47	2,2		
Professeurs agrégés	2 767	6,3	157	5,8
Professeurs certifiés et PEPS	22 522	10,1	2 279	11,3
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	2 473	4,6	66	3,5
Professeurs d'enseignement général de collège (PEGC)	160	8,0		
Adjoints et chargés d'enseignement	234	17,6		
Total second degré	28 203	8,7	2 502	10,1

► Lecture : 10,1 % des professeurs certifiés et PEPS sont multi-affectés, 11,3 % chez les moins de 30 ans.

► Source : MENESR-DEPP, annuaires Agape mars 2015, EPP février 2015.

Figure 7.3 - Nombre d'affectations des enseignants multi-affectés



► Lecture : 52,4 % des professeurs des écoles multi-affectés ont deux affectations.

► Champ : enseignants titulaires multi-affectés, hors remplaçants.

► Source : MENESR-DEPP, annuaires Agape mars 2015, EPP février 2015.

4. Les enseignants affectés en éducation prioritaire

La proportion des enseignants affectés en éducation prioritaire (cf. « Définitions ») est de 20 % dans le premier degré et de 12,3 % dans le second degré, non-titulaires compris (Tableau 7.5). Dans le secondaire, 14,6 % des professeurs certifiés et PEPS sont affectés dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire, contre 5 % des agrégés et 4,7 % des PLP. Ces deux corps sont très majoritairement affectés dans les établissements du second cycle. Or le dispositif d'éducation prioritaire concerne surtout le premier cycle.

La part des enseignants de moins de trente ans affectés dans un établissement relevant de l'éducation

prioritaire est supérieure à celle de l'ensemble des enseignants : 26,3 % dans le premier degré, 20,1 % dans le second degré.

Dans le premier degré, les hommes enseignants exercent un peu plus fréquemment en éducation prioritaire : 22,6 % contre 19,5 % pour les femmes. Cette différence se retrouve également pour les plus jeunes d'entre eux (respectivement 29,8 % et 25,9 %). Dans le second degré, quels que soient le corps d'appartenance et l'âge, la proportion est proche entre hommes et femmes (12,1 % des hommes, 12,5 % des femmes au total).

Tableau 7.5 - Enseignants du secteur public en éducation prioritaire selon le corps, le sexe et le groupe d'âge

	Ensemble des enseignants						Enseignants de moins de 30 ans					
	Hommes		Femmes		Ensemble		Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	Part sur tous les enseignants (en %)	Effectifs	Part sur tous les enseignants (en %)	Effectifs	Part sur tous les enseignants (en %)	Effectifs	Part sur tous les enseignants (en %)	Effectifs	Part sur tous les enseignants (en %)	Effectifs	Part sur tous les enseignants (en %)
Instituteurs	255	20,6	529	16,4	784	17,6	7	35,0	17	26,2	24	28,2
Professeurs des écoles	9 574	22,6	46 218	19,5	55 792	20,0	885	29,4	6 746	25,7	7 631	26,1
Non-titulaires	33	82,5	90	74,4	123	76,4	15	93,8	51	82,3	66	84,6
Total premier degré	9 862	22,6	46 837	19,5	56 699	20,0	907	29,8	6 814	25,9	7 721	26,3
Professeurs de chaire supérieure	2	0,1			2	0,1						
Professeurs agrégés	1 034	4,8	1 206	5,1	2 240	5,0	111	8,5	186	9,9	297	9,3
Professeurs certifiés et PEPS	13 344	15,0	21 048	14,4	34 392	14,6	2 052	23,7	3 820	23,5	5 872	23,5
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	1 295	4,6	1 300	4,7	2 595	4,7	33	4,1	51	4,0	84	4,0
Professeurs d'enseignement général de collège (PEGC)	183	21,0	212	18,7	395	19,7						
Adjoints et chargés d'enseignement	61	8,6	75	12,0	136	10,2						
Maîtres auxiliaires	105	17,0	132	13,1	237	14,6	1	11,1			1	4,3
Contractuels	2 275	17,1	2 478	15,2	4 753	16,0	444	18,3	590	16,3	1 034	17,1
Enseignants du premier degré	1 013	22,8	1 483	23,9	2 496	23,4	35	20,2	132	24,2	167	23,3
Total second degré	19 312	12,1	27 934	12,5	47 246	12,3	2 676	20,0	4 779	20,2	7 455	20,1

► Lecture : 47 246 enseignants dans le second degré sont affectés dans un établissement en éducation prioritaire, soit 12,3 % de l'ensemble des enseignants. Cette part en éducation prioritaire est de 20,1 % pour les enseignants de moins de 30 ans.

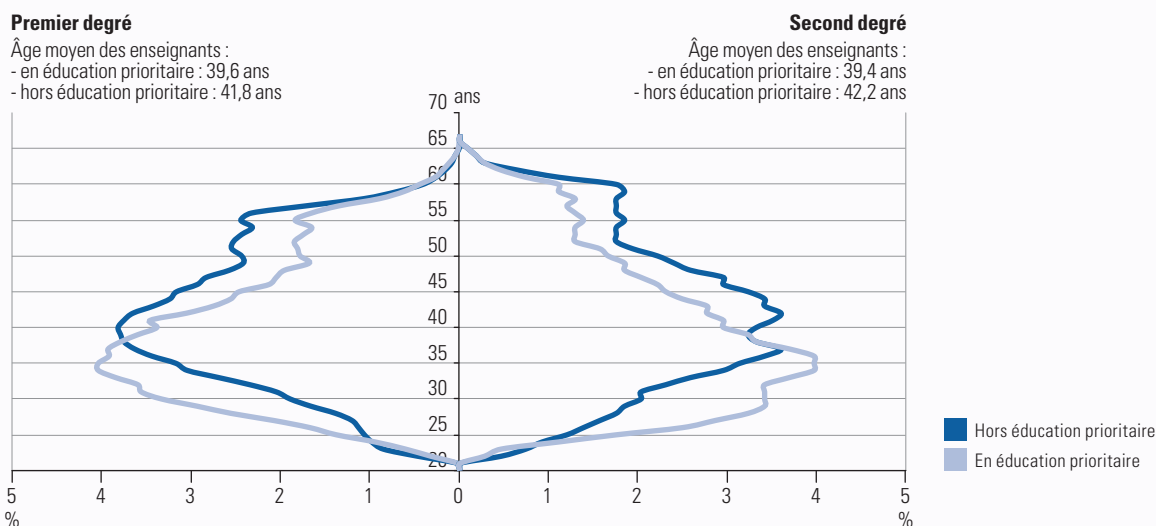
► Champ : ensemble des écoles du premier degré public et des établissements du second degré public (collège, lycées et lycées professionnels).

► Source : MENESR-DEPP, annuaires Agape mars 2015, EPP février 2015.

L'âge apparaît donc discriminant dans l'affectation en éducation prioritaire. Les établissements en éducation prioritaire accueillent relativement plus de jeunes enseignants que les autres établissements, jusqu'à 39 ans dans le premier et dans le second degré (Figure 7.4). Dans les écoles comme dans les collèges, la moitié des enseignants relevant de l'éducation prioritaire a

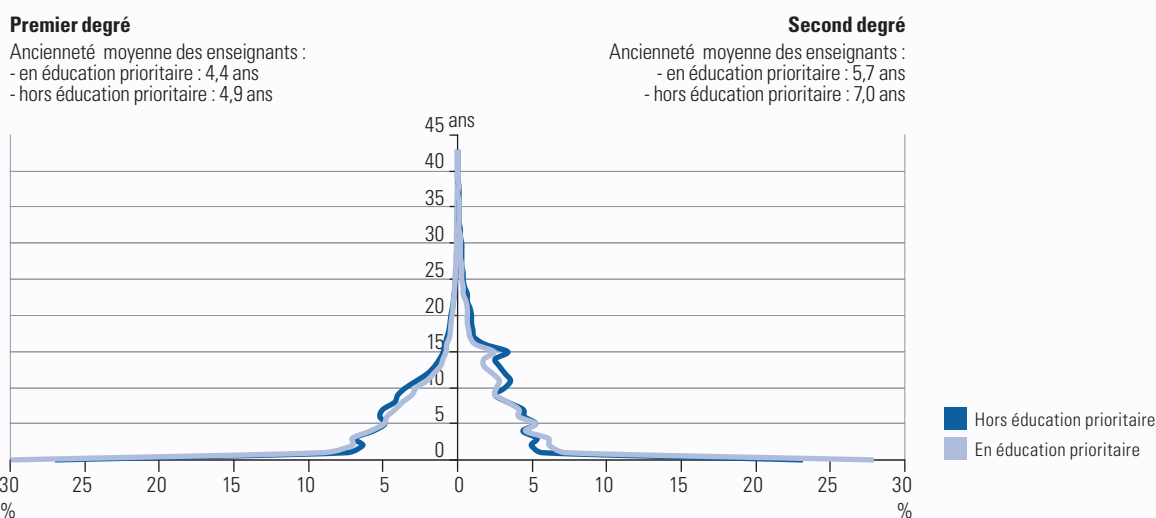
moins de 38 ans. Dans les autres établissements, l'âge médian est de 41 ans dans le premier degré et 42 ans dans le second degré. Cependant, les enseignants les plus âgés ne sont pas absents des établissements en éducation prioritaire : un quart des enseignants y ont plus de 45 ans, 48 ans dans les autres établissements.

Figure 7.4 - Pyramide des âges des enseignants des premier et second degrés publics en et hors éducation prioritaire (en %)



► Lecture : les enseignants de 30 ans représentent 2,1 % des enseignants des établissements du premier degré hors éducation prioritaire, 3,6 % de ceux en éducation prioritaire. Ils représentent 2,2 % des enseignants des établissements du second degré hors éducation prioritaire, 3,7 % de ceux en éducation prioritaire.
 ► Champ : écoles du premier degré et collèges du second degré public.
 ► Source : MENESR-DEPP, annuaires Agape mars 2015, EPP février 2015.

Figure 7.5 - Pyramide de l'ancienneté d'affectation des enseignants des premier et second degrés publics en et hors éducation prioritaire (en %)

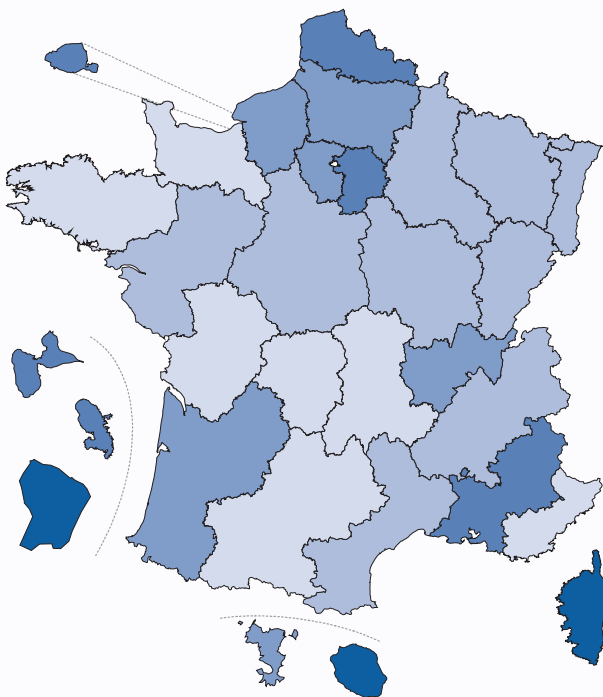


► Lecture : dans le premier degré, 5,2 % des enseignants sont affectés depuis 5 ans au sein du même établissement hors éducation prioritaire contre 5,3 % en éducation prioritaire. Dans le second degré, cette part est de 5,6 % en et hors éducation prioritaire.
 ► Champ : écoles du premier degré et collèges du second degré publics.
 ► Source : MENESR-DEPP, annuaires Agape mars 2015 EPP février 2015.

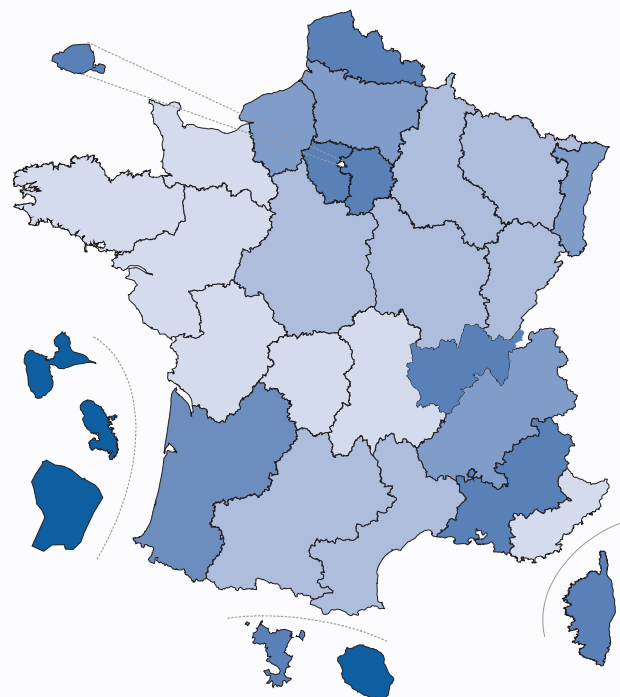
Les différences sur l'ancienneté dans l'établissement sont moins importantes que celles sur l'âge entre les deux types d'établissements. Dans le premier degré, que ce soit dans une école en éducation prioritaire ou non, plus d'un quart des enseignants est affecté depuis moins d'un an (à la rentrée scolaire précédente) et la moitié y est affectée depuis 3 ans ou moins (**Figure 7.5**). Dans le second degré, l'ancienneté est plus faible en éducation prioritaire par rapport aux autres établissements. Si un quart des enseignants exerce depuis moins d'un an dans tous les collèges, la moitié y exerce depuis 3 ans ou moins en éducation prioritaire contre 5 ans ou moins dans les autres collèges.

La part des enseignants en éducation prioritaire dans le premier degré public est très variée selon les académies. Elle est relativement faible, inférieure à 11 %, dans sept académies : Rennes, Caen, Limoges, Poitiers, Clermont-Ferrand, Toulouse et Nice (**Carte 7.1**). Elle dépasse 25 % dans les académies d'Aix-Marseille, Guadeloupe, Lille, Créteil, Paris et Martinique, et atteint 51,2 % en Corse, 57,3 % à La Réunion et 71,5 % en Guyane. La part des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire est inférieure à celle de l'ensemble des enseignants dans sept académies (Caen, Nantes, Clermont-Ferrand, la Corse, Poitiers, Limoges et Nice) et supérieure de plus de 10 points dans les académies de Versailles, Martinique, Aix-Marseille et Guadeloupe (**Carte 7.2**).

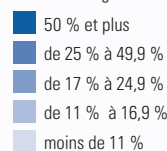
Carte 7.1 - Part des enseignants en éducation prioritaire dans une école du premier degré



Carte 7.2 - Part des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire dans une école du premier degré



Taux d'enseignants en EP

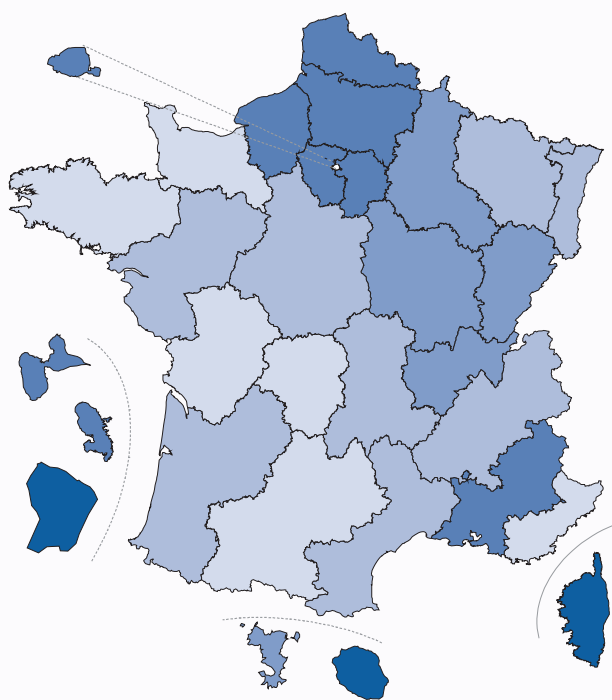


► Champ : écoles publiques du premier degré.
 ► Source : MENESR-DEPP, annuaire Agape mars 2015.

Dans le second degré, les disparités académiques de l'éducation prioritaire sont similaires et de même ampleur à celles du premier degré. La faible part d'enseignants en éducation prioritaire se retrouve dans les mêmes académies (**Carte 7.3**). Les académies de Créteil, Paris et Martinique, ainsi que celles d'Aix-Marseille et Lille, dépassent 30 % d'enseignants en éducation prioritaire. Et, de la même manière que dans le premier degré, les trois académies où l'éducation prioritaire concentre le plus d'enseignants sont la Corse

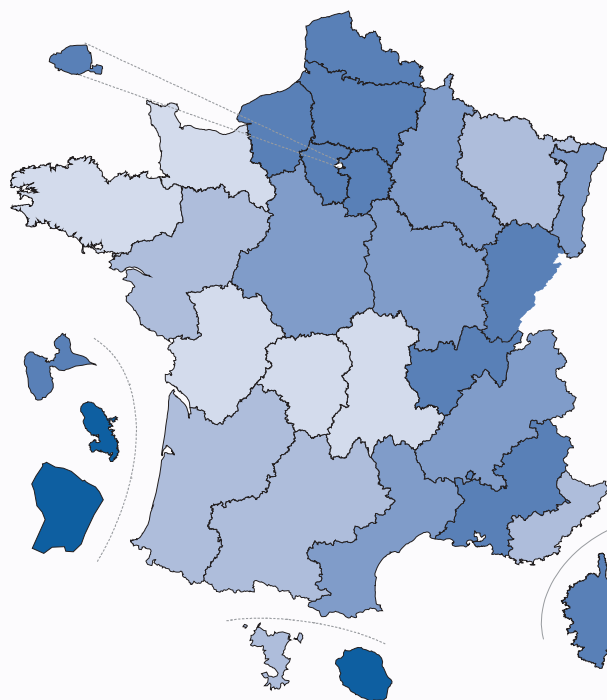
(56,9 %), La Réunion (57,2 %) et la Guyane (83,1 %). La part des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire est presque toujours supérieure à celle de l'ensemble des enseignants à l'exception des académies de Limoges (- 1,7 point), de Mayotte (- 2,9 points) et de Corse (- 10,7 points) (**Carte 7.4**). Dans les académies de Rouen, Versailles et Aix-Marseille, la part pour les moins de 30 ans est supérieure de plus de 10 points à celle de l'ensemble des enseignants (cf. **annexe**).

Carte 7.3 - Part des enseignants en éducation prioritaire dans un collège du second degré

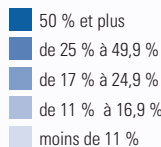


► Champ : collèges publics du second degré.
 ► Source : MENESR-DEPP, annuaire EPP février 2015.

Carte 7.4 - Part des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire dans un collège du second degré



Taux d'enseignants en EP



B. Les lieux d'exercice des autres personnels

1. Les personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation dans le second degré et les assistants d'éducation

Deux tiers des personnels de direction du second degré exercent en collège et en Segpa, un quart en LEGT et un sur dix en lycée professionnel ou en SEP (**Tableau 7.6**). La répartition des personnels d'éducation est proche de celle de l'ensemble des enseignants. Les personnels d'orientation exercent pratiquement tous dans un centre d'information et d'orientation (CIO) ou dans un service académique (SAIO). Les personnels d'inspection sont rattachés à 97,4 % aux rectorats et services départementaux.

Les 86 800 assistants d'éducation (AED) en fonction en 2014-2015 sont des agents non titulaires recrutés et

gérés par les établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Cette appellation générique recouvre des missions diverses, principalement de surveillance, mais aussi pédagogiques et de sécurité. Depuis la rentrée 2014, les AED en charge spécifiquement de l'aide à la scolarisation des élèves handicapés sont des assistants en accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) [anciennement assistants de vie scolaire (AVS)]. Les AESH sont plus nombreux dans le premier degré que dans le second, alors que les AED sont quasi exclusivement en exercice dans le second degré (**Figure 7.6**).

Tableau 7.6 - Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation (DIEO) par type d'établissement (en %)

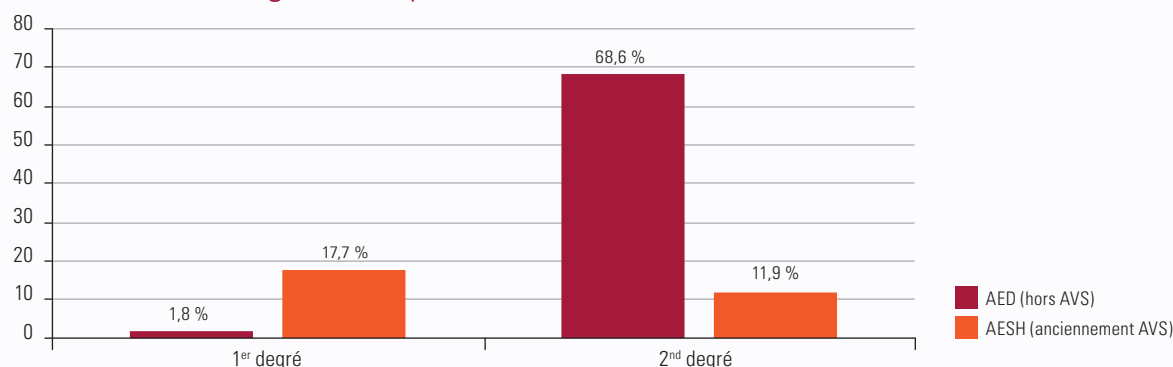
	Collèges et Segpa	Lycées d'ens. général et technologique	Lycées professionnels et SEP	Services académiques et CIO	EREA ¹	Rectorats et services départementaux de l'Éducation nationale	Autres	Total
Personnels de direction	63,8	24,8	9,6		0,4	0,8	0,7	100,0
	57,9	46,6	44,0		57,3	4,5	19,0	43,0
Personnels d'inspection				0,2		97,4	2,5	100,0
				0,1		86,8	10,1	6,3
Personnels d'éducation	51,7	31,8	13,7	0,0	0,3	0,5	1,9	100,0
	42,0	53,4	55,9	0,1	42,7	3,0	47,7	38,4
Personnels d'orientation	0,3	0,0	0,1	93,3		3,3	2,9	100,0
	0,1	0,0	0,1	99,8		5,7	23,1	12,2
Total DIEO	47,3	22,9	9,4	11,4	0,3	7,1	1,5	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► 1. EREA : établissement régional d'enseignement adapté.

► Lecture : 47,3 % des personnels DIEO exercent en collège et en Segpa, type d'établissement dans lequel 42,0 % des personnels sont des personnels d'éducation.

► Source : MENESR-DEPP, annuaire EPP février 2015.

Figure 7.6 - Répartition des lieux d'exercice des assistants d'éducation



► Lecture : la somme des pourcentages est égale à 100. Elle correspond à un effectif total de 86 800 assistants de vie scolaire, dont 25 600 AESH.

► Source : MENESR-DEPP, annuaire EPP février 2015.

Tableau 7.7 - Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) des filières administrative et sociale/santé, et personnels non titulaires par type d'établissement (en %)

		Collèges et Segpa	Lycées d'enseignement général et technologique	Lycées professionnels et SEP	Administration centrale	Rectorats et services départementaux de l'Éducation nationale	Autres	Total
Catégorie A	Recteurs et secrétaires généraux d'académie					100,0		100,0
	Inspecteurs généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGEN, IGAENR)				13,0			0,5
	Administrateurs civils et experts de haut niveau				88,3	3,3	8,3	100,0
	Directeurs, sous-directeurs, chefs de service d'AC				3,0	0,0	0,2	0,1
	Administrateurs de l'Éducation nationale		36,0	0,6	7,9	55,1	0,4	100,0
	Attachés d'administration	29,7	27,9	8,3	7,1	24,2	2,9	100,0
		17,2	19,6	22,6	33,4	14,2	7,5	17,2
	Total catégorie A	17,2	26,8	27,1	7,5	10,6	25,3	2,7
Catégorie B	Secrétaires administratifs	25,5	26,0	5,1	2,9	34,8	5,7	100,0
		25,6	31,7	24,1	23,4	35,3	25,8	29,8
Catégorie C	Adjoints administratifs (Adjaenes)	33,6	22,9	6,6	1,5	26,9	8,5	100,0
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	15,0	9,1	5,0	2,1	57,5	11,3	100,0
		0,7	0,5	1,0	0,7	2,5	2,2	1,3
		33,2	22,6	6,5	1,5	27,7	8,6	100,0
	57,3	47,3	53,2	21,4	48,3	66,6	51,3	
Total - Filière administrative		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Catégorie A	Médecins de l'Éducation nationale	0,5	0,1	0,1	0,1	99,3		100,0
		0,1	0,1	0,1	11,1	29,0		10,1
	Infirmiers	62,4	24,7	9,3	0,1	2,1	1,5	100,0
		96,3	96,0	96,0	55,6	3,8	95,9	64,3
	Conseillers techniques de service social	0,2	0,7	0,2	0,7	98,1		100,0
	0,0	0,2	0,1	33,3	9,9		3,5	
		51,6	20,4	7,7	0,1	18,9	1,3	100,0
	96,4	96,2	96,2	100,0	42,7	95,9	77,9	
Catégorie B	Infirmiers	66,1	25,4	8,5				100,0
		0,8	0,8	0,7				0,5
	Assistants de service social	5,4	2,3	0,9		91,2	0,2	100,0
		2,8	3,0	3,1		57,3	4,1	21,7
		6,8	2,8	1,1		89,2	0,2	100,0
	3,6	3,8	3,8		57,3	4,1	22,2	
Total - Filière sociale et santé		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Contractuels et auxiliaires		21,8	25,7	4,8	4,9	37,3	5,5	100,0
		72,9	89,2	80,2	100,0	81,9	94,6	82,6
Contractuels santé		38,7	14,8	5,6		39,4	1,5	100,0
		27,1	10,8	19,9		18,2	5,4	17,4
Total - Non-titulaires		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Lecture : 29,7 % des personnels administratifs exercent en collège, type d'établissement dans lequel 17,2 % des personnels sont des attachés d'administration. 41,7 % des personnels sociaux et de santé exercent en collège, type d'établissement dans lequel 96,3 % des personnels sont des infirmiers de catégorie A. 24,8 % des personnels non titulaires exercent en collège, type d'établissement dans lequel 27,1 % des personnels non titulaires sont des contractuels santé.

► Source : MENESR-DEPP, annuaires Agora, Poppée ITRF février 2015.

2. Les personnels ITASS (ITRF et ASS)

60,5 % des personnels ASS de la filière administrative sont en EPLE et 29,3 % en rectorat ou SDEN (services départementaux de l'Éducation nationale) (**Tableau 7.7**). Ce sont principalement des adjoints administratifs de catégorie C. L'administration centrale, quant à elle, représente 3,7 % des agents, dont 55,3 % sont de catégorie A, essentiellement des attachés d'administration. 41,7 % des personnels ASS issus de la filière sociale sont affectés dans les collèges et Segpa et 34,5 % dans les rectorats et services départementaux. Dans les collèges et lycées, les personnels de la filière sociale et santé sont essentiellement des infirmiers qui représentent 64,8 % de la population (toutes catégories confondues).

Les médecins et conseillers ou assistants sociaux sont affectés en services académiques et départementaux.

Les personnels non titulaires, dont certains exercent une fonction dans le domaine de la santé, sont affectés dans les collèges et LEGT, mais également dans les rectorats et services départementaux.

59,2 % des ITRF sont des adjoints techniques de recherche et de formation de catégorie C, essentiellement affectés dans les lycées (**Tableau 7.8**). 22,4 % relèvent de la catégorie A (majoritairement des ingénieurs d'études). Les rectorats et services départementaux rassemblent deux tiers des personnels de catégorie A et trois quarts de ceux de catégorie B.

Tableau 7.8 - Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) par type d'établissement (en %)

		Collèges et Segpa	Lycées d'ens. général et techno, lycées professionnels et SEP	Administration centrale	Rectorats et services départementaux de l'éducation nationale	Établissements publics à caractère administratif ¹	Autres	Total
Catégorie A	Ingénieurs de recherche			23,7	67,4	8,7	0,2	100,0
				24,4	9,0	5,9	0,9	5,1
	Ingénieurs d'études			13,1	68,1	18,4	0,5	100,0
				37,1	25,0	33,9	6,3	13,9
	Assistants ingénieurs		2,7	10,8	60,3	24,6	1,6	100,0
			0,2	7,5	5,4	11,1	5,4	3,4
	Total catégorie A		0,4	15,2	66,7	17,1	0,6	100,0
			0,2	69,0	39,4	50,8	12,6	22,4
Catégorie B	Techniciens de recherche et de formation		11,3	4,5	74,0	8,4	1,8	100,0
			4,8	16,8	35,9	20,6	31,5	18,4
Catégorie C	Adjoints techniques de recherche et de formation	8,9	69,4	1,2	15,9	3,7	1,0	100,0
		100,0	95,0	14,2	24,8	28,6	55,9	59,2
Total		5,2	43,3	4,9	38,0	7,6	1,0	100,0
		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► 1. Les établissements publics à caractère administratif sont composés de Canopé (CNDP, CRDP et CDDP), de l'IFÉ, du CIEP, du Céreq, du Cned et de l'Onisep.

► Lecture : 4,9 % des personnels ITRF exercent en administration centrale, dans laquelle 37,1 % des personnels ITRF sont des ingénieurs d'études.

► Source : MENESR-DEPP, annuaires Agora, Poppée ITRF février 2015.

Annexe

Tableau 7.9 - Part des enseignants en éducation prioritaire (en %)

Académie	Enseignants du premier degré	Enseignants du premier degré Moins de 30 ans	Enseignants du second degré	Enseignants du second degré Moins de 30 ans
Aix-Marseille	26,6	40,4	31,3	42,8
Amiens	21,6	23,8	25,3	30,9
Besançon	12,9	15,6	21,7	30,9
Bordeaux	17,1	22,7	16,2	15,3
Caen	7,6	4,4	8,0	6,8
Clermont-Ferrand	8,6	7,0	11,2	10,5
Corse	51,2	47,2	56,9	46,2
Créteil	33,3	39,5	40,8	49,8
Dijon	12,1	14,8	18,2	18,9
Grenoble	13,6	21,9	14,7	21,9
Lille	30,0	39,6	33,4	41,0
Limoges	8,0	3,8	9,4	7,7
Lyon	20,9	27,7	23,9	31,0
Montpellier	15,1	16,3	15,0	19,3
Nancy-Metz	12,3	15,1	14,8	16,9
Nantes	11,0	10,5	11,2	11,9
Nice	10,4	10,3	10,2	11,5
Orléans-Tours	13,0	14,3	11,7	18,0
Paris	33,8	39,5	30,5	35,6
Poitiers	8,5	6,7	8,6	8,3
Reims	16,4	16,9	23,6	22,8
Rennes	7,3	9,6	8,2	7,1
Rouen	19,2	21,2	26,9	36,8
Strasbourg	15,0	20,2	15,5	18,3
Toulouse	10,0	13,3	10,1	15,5
Versailles	24,5	35,9	25,5	37,1
France métropolitaine	18,7	24,9	20,8	30,2
Guadeloupe	27,3	51,5	27,4	32,6
Guyane	71,5	81,2	83,1	90,8
La Réunion	57,3	58,3	57,2	65,0
Martinique	34,9	50,0	46,7	50,4
Mayotte	19,3	27,7	17,8	14,9
DOM	46,5	61,6	48,6	52,7
France métro. + DOM	20,0	26,3	22,3	31,3

► Lecture : dans l'académie de Lille, 30,0 % des enseignants sont affectés dans une école en éducation prioritaire (39,6 % des enseignants de moins de 30 ans) et 33,4 % des enseignants sont affectés dans un collège en éducation prioritaire (41,0 % des enseignants de moins de 30 ans).

► Champ : écoles du premier degré et collèges du second degré publics.

► Source : MENESR-DEPP, annuaires Agape mars 2015, EPP février 2015.

7

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les enseignants remplaçants du second degré public », *Note d'Information* n° 26, MENESR-DEPP-A2, décembre 2012.